

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pandémie de COVID-19

Allègement des mesures et du port du masque dans les lieux de formation

Au vu de la situation épidémiologique, du suivi et de l'analyse qui en est faite, les autorités cantonales annoncent l'allègement des dispositifs en place dans les lieux de formation. Le masque ne sera plus obligatoire au primaire (5-8P) dès le 31 janvier. Ce sera aussi le cas pour les élèves du secondaire I (9-11S) au 19 février, si la situation le permet. Les camps et les cours de natation pourront quant à eux reprendre le 7 février. Le testing ciblé est maintenu jusqu'au 28 février et sa poursuite sera réévaluée à ce moment-là. Un soin particulier est apporté sur le plan pédagogique aux élèves qui ont été pénalisés par la pandémie et un soutien psychosocial continue d'être assuré.

La vague actuelle liée au variant Omicron se propage rapidement sans provoquer une augmentation similaire des cas graves nécessitant une hospitalisation. Dans ce contexte, une révision des mesures restrictives visant à contrôler la propagation de ce virus s'impose. En particulier, la contribution de l'école au contrôle de la propagation, et les mesures qui s'y rapportent peuvent aujourd'hui être revues et allégées.

Fin du port obligatoire du masque à l'école obligatoire

Pour cette raison, un calendrier de la fin du port du masque à l'école obligatoire et d'un allègement de certaines mesures en place est présenté, en coordination avec les autres cantons romands. Ainsi, dès le 31 janvier 2022, il n'y aura plus d'obligation de porter le masque pour les 5-8P. Dans les prochaines semaines, il en sera de même pour tous les autres élèves de la 9 à la 11S (secondaire I) dès le 19 février si la situation le permet. Le reste des gestes barrières est maintenu et les élèves qui souhaiteront continuer à porter le masque seront libres de le faire. L'ensemble du corps enseignant, du personnel des écoles ainsi que les adultes visitant un lieu de formation continueront de porter le masque à l'intérieur des bâtiments. Le sport et le chant se feront sans masque à partir de la date à laquelle l'obligation de le porter est levée.

Reprise des camps et testing ciblé jusqu'au 28 février

Pour l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire, les camps, et notamment les camps de ski, peuvent reprendre dès le 7 février, de même que les cours de natation.

Les camps sont soumis à un cadre sanitaire strict et à un autotest qui doit être réalisé par chaque élève et adulte avant le départ et au retour. Au niveau de l'enseignement postobligatoire, la reprise de la natation et des camps aura aussi lieu dès le 7 février. Le Canton de Vaud et les autres membres de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin souhaitent que des décisions d'allègement soient rapidement prises sur le plan fédéral dans les gymnases et les écoles professionnelles. Une demande est adressée en ce sens au Conseil fédéral.

La stratégie mise en place par la cellule COVID-école pilotée conjointement par les départements de la Formation et de la Santé continue, et les tests ciblés sont maintenus dans l'ensemble des établissements vaudois jusqu'au 28 février. La poursuite de ces tests sera réévaluée à ce moment-là.

Les directions des établissements scolaires ont été informées de l'adaptation de ces mesures, tout comme les enseignants. De plus, les parents d'élèves, les apprenties et apprentis ainsi que les gymnasiennes et gymnasiens recevront une communication leur expliquant ces allègements. La FAQ est régulièrement mise à jour sur la page www.vd.ch/coronavirus-enseignement et la hotline est toujours ouverte en cas de questions sur la gestion de la pandémie dans les lieux de formation au *021 338 81 00, de 8h à 12h et de 13h à 17h.*

Mesures pédagogiques, soutiens et remplacement des enseignants

Des mesures pédagogiques ont été prises pour diminuer la pression portée sur les élèves, les enseignantes et les enseignants. A l'école l'obligatoire, l'échéance du premier semestre, tout comme les évaluations qui devaient être réalisées, ont été repoussées de deux semaines pour les classes primaires et seules les évaluations essentielles et indispensables ont été maintenues au secondaire I. De manière générale, il a été demandé de planifier les travaux à rattraper en les répartissant dans le temps et de prévoir une mise à niveau des apprentissages pour les élèves qui reviennent après une période d'absence. Les directions mettent également en place des mesures de soutien destinées aux élèves qui présentent un risque de décrochage. Le taux d'absence moyen du corps enseignant est de 3% à 6%. Même si le système est sous tension, les efforts des collaboratrices et des collaborateurs permettent de trouver des solutions afin que les lieux de formation, tant ordinaires que spécialisés, puissent continuer d'accueillir leurs élèves. Sur le plan qualitatif de l'enseignement, les constats actuels recourent ceux qui ont été observés dans les autres cantons. Nous n'avons pas de raison de nous inquiéter des conséquences des absences. Elles ont parfois ralenti le rythme des apprentissages, mais les légers retards d'aujourd'hui seront compensés d'ici au terme de l'année scolaire, pour autant que l'évolution de la situation sanitaire n'impose pas des mesures plus restrictives.

Au postobligatoire, les moyens permettant aux élèves absents de travailler à la maison ont été réactivés et les enseignants et les directions font preuve de souplesse quant au nombre de notes minimum exigible. Les décisions concernant les parcours des élèves sont prises en tenant compte de la situation particulière de celles et ceux qui auraient été pénalisés par la pandémie.

Les médiateurs scolaires et les infirmières scolaires ont continué à répondre aux nouvelles demandes relatives à des situations d'élèves en grandes difficultés

psychosociales. Leurs interventions ont doublé depuis 2020 pour des situations relevant de la santé mentale.

Examens de l'enseignement supérieur: 1% d'absents supplémentaires

Enfin au niveau des hautes écoles et de l'enseignement supérieur, les examens se déroulent comme ils avaient été prévus. On note en moyenne 1% d'élèves absents supplémentaires par rapport aux années sans COVID. Les mesures les plus adéquates possible selon le nombre d'absents et le type d'examen sont prises pour permettre aux élèves touchés par la pandémie de repasser leurs épreuves. L'ensemble des hautes écoles prépare activement la rentrée du semestre de printemps sur les mêmes bases que la fin du semestre d'automne, à savoir sous le régime des 3G.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2022

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

[021 316 30 01](tel:0213163001)

DSAS, Dr Eric Masserey, Médecin cantonal adjoint, Direction générale de la santé,

[021 316 47 95](tel:0213164795)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Présentation](#)